

REGLEMENT DU RAID PPA



Article 1 : Présentation

Le raid PPA est une épreuve sportive multisports organisée en milieu naturel avec une dominante montagnaise. L'orientation, l'endurance physique, la solidarité, un bon esprit d'équipe sont les pré-requis pour la participation à ce raid.

Ce raid sera couru par équipe de 3 personnes (formule 2 jours) et par équipe de 2 (formule 1 jour) qui feront ensemble la totalité des épreuves.

Toute assistance extérieure est interdite, le Raid PPA se déroule tout en orientation.

Le départ et l'arrivée des 2 jours seront situés à la salle des fêtes de Lestelle-Betharram (64800), départ prévu à 22h00.

Le départ et l'arrivée du samedi 1 juin seront situés également à la salle des fêtes de Lestelle-Betharram, départ prévu à 10h30.

Article 2 : Déroulement

Formule 2 jours

Le raid PPA se déroule sur 2 jours, du vendredi 31 mai au samedi 1 juin, avec une courte pause le samedi matin. Le raid cumulera 128km environ et 3900m de dénivelé+ (environ 16h au total). Chaque équipe choisira le rythme de sa progression

Les 3 équipiers feront toutes les épreuves.

Formule 1 jour

Pour cette formule le Raid se déroule sur le samedi seulement, sur le même parcours que le raid sur 2 jours. Le raid cumulera 52km et 1100m D+ (environ 6h00 d'effort)

Le Raid PPA est composé d'un enchaînement d'épreuves chronométrées faisant intervenir plusieurs disciplines sportives : VTT, trail, course d'orientation, épreuves surprises

Le règlement spécifique de chaque épreuve ainsi que les cartes d'orientation seront présentés aux concurrents avant le départ, lors du briefing.

Le cheminement des équipes se fera à l'aide de cartes, en passant par des PC (points de contrôle de passage obligatoires) et par des balises.

Toute l'équipe doit être complète à ces points de passage.

Chaque équipe est représentée par un capitaine qui établira le dialogue avec l'organisation.

Des points de ravitaillement en eau et solide seront disposés tout au long du parcours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours ou de supprimer une épreuve si les conditions de sécurité ne sont pas réunies

Article 3 : Condition d'admission

L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, âgés de plus de 18 ans.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, chaque concurrent devra fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, FFCO ou avec mention sports en compétition) ou à défaut un certificat médical datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement.

Pour les équipes espagnoles les licences fédérales de Raid FEDO sont acceptées.

Association Pau Pyrénées Aventure – 7 impasse des coudriers 64230 LESCAR

<http://paupyreneesaventure.jimdo.com/> – email : raidppa@gmail.com

ANTIER Serge : 06.62.84.83.50 / CLAVERIE Bernard: 06.87.24.33.08 / ROCHER François: 06.82.84.28.02

Article 4 : Inscription

Dans un souci d'écologie, l'équipe organisatrice a décidé de proposer l'inscription en vous connectant au site internet

www.pyreneeschrono.fr

Chaque capitaine pourra, via ce site, inscrire son équipe, télécharger les certificats médicaux ou licences sportives de son équipe et bien sûr payer en ligne les 270€ d'inscription (2 jours) ou 140 € (1 jour)

L'inscription sera validée après le paiement et le téléchargement de tous les certificats médicaux ou licences.

La caution de 50€ (prêt des chasubles et du doigt électronique) sera donnée lors de l'accueil des équipes la veille ou le jour de la course.

Chaque capitaine d'équipe recevra par courriel la confirmation d'inscription.

Le nombre d'équipes est limité à 50 (2 jours) ou 30 (1 jour). Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course.

Le nombre d'équipes maximum atteint, vous serez placés sur liste d'attente. Vous aurez cependant de fortes chances de participer au Raid PPA, car chaque année nous avons plusieurs équipes qui ne peuvent pas venir.

L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve
- L'aire de bivouac (avec sanitaires) du vendredi et samedi soir
- Les cadeaux coureurs
- Le buffet gastronomique du samedi soir
- Eau chaude, café, pain du samedi matin
- Une boisson (bière) offerte par personne le samedi soir
- Les ravitaillements en eau et solide sur le parcours
- Les récompenses pour le podium
- Le prêt du doigt électronique Sport Ident pour le contrôle des équipes
- Le prêt des chasubles dossards (équipe de 3)
- Les cartes d'orientation
- Le matériel pour les épreuves aquatiques
- L'encadrement par des professionnels pour les épreuves aquatiques
- La présence des secouristes

Article 5 : Désistement

Si un membre de l'équipe ne peut plus participer au Raid PPA (blessure, maladie) vous pouvez à tout moment modifier votre équipe. Vous devrez faire ces modifications sur le site Pyrénées Chrono ou par mail : **inscription@pyreneeschrono.fr**

Par souci de simplicité, en cas de désistement de l'équipe entière, aucun remboursement de l'équipe sera effectué.

Vous pouvez cependant prendre une assurance annulation lors de votre inscription qui vous permettra d'être remboursé si vous ne pouvez pas participer au raid PPA.

Article 6 : Assurance et responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Chaque concurrent devra posséder sa propre assurance Individuelle Accident et Responsabilité Civile individuelle le couvrant pour ce genre d'épreuves multisports. Par le fait de s'inscrire chaque membre de l'équipe déclare être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives (VTT, course d'orientation, course en montagne, épreuves aquatiques) en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation. L'organisation n'est pas responsable de la casse, la perte ou le vol du matériel. Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route, de respecter les propriétés privées et de respecter les décisions émises par l'organisation de l'épreuve. L'organisateur rappelle au participant qu'il est le seul responsable de la conformité (norme CE en vigueur) et du bon état de ces EPI ou matériel assimilé. Chaque concurrent s'engage également à savoir nager 50 mètres minimum. Chaque concurrent s'engage à renoncer à tout recours contre l'organisation pour tous les dommages ou vols de matériel personnel survenant avant, pendant ou après le raid. Par le fait de s'inscrire au Raid PPA, les concurrents acceptent et s'engagent à respecter la totalité du règlement du raid PPA.

Article 7 : Disciplines et compétences

L'équipe devra réaliser l'ensemble des épreuves et le parcours prévu par l'organisation. Les disciplines proposées sont :

- VTT de jour et de nuit
- Orientation de jour et de nuit
- Trail
- épreuve aquatiques
- course d'orientation
- bike & run

Chaque participant doit être autonome sur toutes les disciplines.

Article 8 : Equipements

A tout moment du Raid PPA chaque concurrent devra être équipé du matériel obligatoire. Ce matériel sera contrôlé de façon inopinée sur le parcours. Pour chaque élément manquant vous serez pénalisé **de 20min**. Selon les conditions météo, ce matériel pourra être modifié.

Equipement obligatoire par coureur

- VTT (sans assistance électrique) +1 casque rigide (norme CE en vigueur)
- 1 Sac à dos
- Eau + aliments énergétiques
- Eco-verre (pour boire aux ravitaillements)
- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- 1 crayon ou stylo
- Veste technique imperméable (type goretex ou autre, un simple k-way sera refusé)
- 1 polaire fine ou t-shirt « thermique » chaud manches longues
- 1 collant long
- 1 paire de gants
- 1 bonnet ou buff

Equipement obligatoire par coureur pour section de nuit

- 1 Chasuble réfléchissant
- 1 lampe frontale avec piles neuves (8h00 d'autonomie)
- 1 éclairage arrière VTT

Equipement obligatoire par équipe

- Téléphone portable (celui indiqué sur fiche d'inscription)
- Boussole
- 1 porte carte étanche pour VTT et course à pied
- Kit de réparation VTT
- Trousse de 1^{er} secours (paracétamol ou Ibuprofène, Collyre, Antiseptique, Compeed, compresses stériles, 1 bande Elastoplaste, Ciseaux, Pince à épiler)

Matériel conseillé

- Guêtres (les chemins ne sont pas tous nettoyés)
- Tir-tiques (vous avez, malheureusement, des chances d'en attraper !)
- Les bâtons (télescopiques ou non) sont autorisés

Equipements fournis par l'organisation

- cartes et road book, chasuble dossard, ravitaillements solides (sucrés et salés), eau
- Salle avec eau chaude, café et pain mise à disposition pour petits déjeuners

Article 9 : Classements

Les classements seront établis suivant trois catégories :

Hommes : trois premières équipes

Mixte : trois premières équipes

Femmes : trois premières équipes

Les équipes seront récompensées par de nombreux lots techniques et des produits locaux. Un tirage au sort récompensera les autres équipes.

Article 10 : Contrôle -pénalité -jury

Toute balise ou CP manqué entraînera des pénalités indiquées sur les définitions des balises. Voici une liste non exhaustive des faits de course **entraînant des pénalités de 3h**:

- circulation sur une route interdite
 - 2 ou 3 sur un même VTT lors d'un Bike&Run
 - détérioration de clôture, champs, propriété privée...
 - non-respect des consignes de sécurité
 - non-respect du code de la route
 - manque de respect envers les contrôleurs, les randonneurs ou les propriétaires
 - abandon de débris (emballage des denrées de course)
 - utilisation de GPS avec cartes intégrées
 - téléphone portable utilisé autrement que pour prévenir les secours.
 - tout abandon, sur une section ou plus, d'un des membres de l'équipe **sera pénalisé de 6h**.
- Cependant l'équipe peut repartir au complet, à la suite de cette section ou le lendemain, pour être classée.

Le jury est composé de membres de l'organisation et est seul habilité à statuer sur tous les litiges survenus durant l'épreuve.

Article 11 : Démarche citoyenne

Dans l'esprit d'une démarche citoyenne, le pratiquant s'engage à la conservation des espaces naturels. La nature doit être impérativement protégée contre toute forme de négligence et de pratique pouvant entraîner sa dégradation.

Nous sommes tous garants du respect de notre patrimoine naturel.

Article 12 : Droits à l'image

En acceptant le règlement chaque concurrent donne son accord à l'organisation ainsi qu'à ses partenaires de diffuser des photos à des fins de promotion du raid dans lesquelles ils sont susceptibles de figurer.

Article 13 Cas d'urgence

En cas d'urgence, le Raid PPA dispose d'une couverture radio et téléphonique qui permet l'intervention des premiers secours dans les plus brefs délais.

En cas d'accident voici le mode opératoire à suivre :

